Journal hist. & lies.

. un autre endroit que la priere du peunte est pure & sainte, quoiqu'il n'entende pas ce qu'il chante, parce qu'il est bien per-, fuadé que c'est le St. Esprit qui est l'an-, tour de ces divins cantiques. Cantat po-

Tract. 22 in loan.

pulus credens, nec putat se male optare. quod dicitur a divinà lectione; etsi parum intelligit, credit aliquid boni effe quod . cantat.

Un homme aussi distingué par son éloquence & par la folidité de fon jugement, que par fon excellente morale, que par fon zele pur & éclairé pour les choses chrétiennes, dans une Considération profondément raisonnée sur la même matiere. s'exprime de la forte. " Il y a une derniere Bourda- , obligation , qui est de chanter l'Office di-

Spirit. 3e jour. Confid. fur l'Office di-VIII.

loue. Retr. , vin. Car l'affiftance au chœur qui m'eft , ordonnée , n'est point une simple compa-, rition, ni une vaine représentation de ma personne. J'y vais pour y faire mon devoir, & c'est un de mes devoirs que de so foutenir le chant qui a été établi, & qui . fait une partie du culte de Dieu. J'y vais pour partager avec les autres le travail, aussi bien que le mérite de ce pieux exerse cice. J'y vais pour former avec eux, par l'union de nos voix, cet harmonieux

> tiques au milieu de leurs troupeaux. Faut-ilêtre surpris de ce qu'aucun clerc (comme l'al-fure le Moine de St. Gal) n'osa se présenter devant lui sans être bien versé & bien exercé dans le chant d'Eglife?